



Convocation de l'Assemblée Primaire



Votations fédérales et cantonale

DU 19 MAI 2019

Conformément aux arrêtés des 13 et 20 mars 2019, vous êtes convoqués le **19 mai 2019**

- à la votation fédérale relative à la loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) ;
- à la votation fédérale relative à l'arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen) ;
- à la votation cantonale relative à la révision partielle de la Constitution cantonale (art. 44, 52 et 85a)

Le bureau de vote sera ouvert à cet effet :

le dimanche 19 mai 2019 de 09h30 à 10h30

VOTE PAR CORRESPONDANCE GENERALISE

L'électeur souhaitant voter par correspondance place son bulletin dans l'enveloppe de vote correspondante et sur laquelle il ne doit faire aucune inscription pouvant en révéler la provenance. Il l'introduit ensuite dans l'enveloppe de transmission personnelle (pas d'envoi groupé) et appose sa signature sur la feuille de réexpédition, puis la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse de la commune apparaisse dans la fenêtre. Enfin, il ferme l'enveloppe de transmission et l'envoie, soit par voie postale en l'affranchissant aux tarifs en vigueur, soit en la déposant au secrétariat communal tous les jours du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h, ce dans l'urne prévue à cet effet. L'envoi doit parvenir à la commune au plus tard le **vendredi 17 mai 2019**.

Ce vote par correspondance généralisé implique désormais la réduction des heures d'ouverture du bureau de vote, à savoir selon l'horaire ci-dessus, uniquement le samedi et le dimanche.

- ☞ La feuille de réexpédition tient lieu également de carte civique.
- ☞ Dans le cas du vote aux bureaux de vote, elle devra être présentée systématiquement à chaque élection ou votation.
- ☞ Par conséquent, l'ancienne carte civique est caduque.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le président :


Claude-Alain BÉTRISEY

Le secrétaire :


Stéphane BÉTRISEY

Saint-Léonard, le 1^{re} avril 2019